

Suivi de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT- Sous-commission 4

Code de couleur pour la colonne « État d'achèvement après réunion annuelle » uniquement :

Rouge - Non commencé ou peu de progrès réalisés, nécessitant des travaux importants.

Orange - Commencé, en cours, mais nécessitant encore du travail supplémentaire pour respecter les délais.

Vert - Terminé ou progrès significatifs réalisés et en voie d'achèvement dans les délais

<i>Chapitre du rapport</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Responsable</i>	<i>PA4</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Prochaines étapes proposées</i>	<i>Observations</i>	<i>Actions à prendre, ou déjà prises</i>	<i>État d'achèvement après réunion annuelle</i>
Tendances de l'état des espèces non ciblées	4. Le Comité recommande d'appliquer systématiquement l'approche de précaution pour les espèces associées étant donné que les évaluations de ces espèces sont très incertaines et que leur état est souvent méconnu.	PA4	X	M	Même si la direction est assumée par le PA4, renvoyer au SCRS pour qu'il formule un avis sur la façon d'aider à appliquer une approche de précaution aux espèces non cibles pertinentes.	Cela concerne les espèces associées pertinentes telles que définies dans l'Évaluation.	Des progrès significatifs ont été réalisés en ce qui concerne certaines espèces de requins, mais l'approche de précaution globale n'a pas encore été appliquée. Approche de précaution incluse actuellement dans le nouveau texte de la Convention.	En cours

<i>Chapitre du rapport</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Responsable</i>	<i>PA4</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Prochaines étapes proposées</i>	<i>Observations</i>	<i>Actions à prendre, ou déjà prises</i>	<i>État d'achèvement après réunion annuelle</i>
Espadon de la Méditerranée	30. Le Comité encourage l'ICCAT à intensifier ses efforts aux fins de l'amélioration de la base de données scientifiques et sur les pêcheries pour ce stock. Il approuve la recommandation du SCRS visant à un suivi rapproché de la pêche et à ce que toutes les CPC déclarent de la façon pertinente à l'ICCAT tous les éléments ayant trait à la mortalité de l'espadon de la Méditerranée.	PA4	X	M	Renvoyer à la Sous-commission 4 afin qu'elle examine les lacunes dans la collecte et la déclaration des données et les moyens de les combler.	Le COC, le SCRS, le Secrétariat et/ou les CPC pourraient également avoir un rôle à jouer dans la mise en œuvre de la cette Recommandation. Le SCRS a réalisé une évaluation du stock en 2020 et, depuis l'entrée en vigueur de la Rec. 16-05, une déclaration trimestrielle des captures est requise.		En cours

<i>Chapitre du rapport</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Responsable</i>	<i>PA4</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Prochaines étapes proposées</i>	<i>Observations</i>	<i>Actions à prendre, ou déjà prises</i>	<i>État d'achèvement après réunion annuelle</i>
Makaire bleu et makaire blanc	38 Le Comité appuie le conseil du SCRS selon lequel l'ICCAT devrait encourager activement ou rendre obligatoire l'utilisation d'hameçons circulaires à courbure dans l'axe dans les pêcheries palangrières afin de réduire la mortalité des makaires remis à l'eau.	PA4	X	S/M	Renvoyer à la Sous-commission 4 pour examen dans le cadre des discussions sur les mesures de conservation et gestion sur la base des résultats des nouvelles évaluations.	Le COC a élaboré une feuille de contrôle pour contrôle et la mise en œuvre, qui est régulièrement mise à jour par le Secrétariat en consultation avec le Président du COC et de la Sous-commission 4.	Le Groupe d'espèces sur les istiophoridés (SCRS) continue d'appuyer l'utilisation des hameçons circulaires à courbure dans l'axe, car ils réduiront la mortalité des poissons remis à l'eau vivants et augmenteront la probabilité que les poissons soient remontés vivants, mais il ne s'agit pas d'une mesure contraignante.	En cours
Requins	40 Le Comité recommande que l'ICCAT instaure, à titre prioritaire, des limites de capture pour les principales	PA4	X	S/M	Renvoyer à la Sous-commission 4 pour examen sur la base de nouvelles évaluations.		Des TAC ont été fixés pour certaines espèces en 2020 <u>et en 2022, et ont été révisés dans d'autres cas,</u>	En cours

<i>Chapitre du rapport</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Responsable</i>	<i>PA4</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Prochaines étapes proposées</i>	<i>Observations</i>	<i>Actions à prendre, ou déjà prises</i>	<i>État d'achèvement après réunion annuelle</i>
	populations de requins, conformément à l'avis du SCRS. Un schéma d'allocation de quotas devrait être élaboré afin d'assurer l'application efficace de cette mesure.						mais les travaux se poursuivent.	
	42. Le Comité se rallie à l'opinion selon laquelle les ailerons des requins devraient être naturellement attachés lors des débarquements pour les motifs invoqués ci-dessus. La pratique du prélèvement des ailerons de requins appliquée à des	PA4	X	S	Renvoyer à la Sous-commission 4 pour examen et détermination des mesures à prendre	L'origine de cette opinion n'est pas claire dans cet énoncé	Aucun accord sur les projets de proposition jusqu'à présent	

<i>Chapitre du rapport</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Responsable</i>	<i>PA4</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Prochaines étapes proposées</i>	<i>Observations</i>	<i>Actions à prendre, ou déjà prises</i>	<i>État d'achèvement après réunion annuelle</i>
	stocks déjà décimés ou gravement réduits est un autre facteur ayant des répercussions négatives sur les stocks de requins.							
Tortues marines	51. Le Comité rejoint l'avis du SCRS selon lequel la Commission envisage d'adopter certaines mesures, telles que l'utilisation obligatoire d'hameçons circulaires à courbure dans l'axe.	PA4	X	S	Renvoyer à la Sous-commission 4 pour examen.	Le SCRS reconnaît que si les hameçons circulaires constituent une mesure d'atténuation efficace pour les tortues marines, ils ont aussi des impacts différents sur les espèces cibles et sur les prises accessoires et que, par conséquent, les hameçons circulaires ne devraient pas être considérés	Deux mesures existent actuellement pour la conservation des tortues marines et elles pourraient être <u>ont été</u> combinées après discussion en 2022. Adoption de la <i>Recommandation de l'ICCAT sur les prises accessoires de tortues marines capturées en association avec les pêcheries de</i>	Terminé

<i>Chapitre du rapport</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Responsable</i>	<i>PA4</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Prochaines étapes proposées</i>	<i>Observations</i>	<i>Actions à prendre, ou déjà prises</i>	<i>État d'achèvement après réunion annuelle</i>
						comme une mesure d'atténuation pour toutes les espèces de prises accidentelles (Rapport du SC_ECO, 2019, adopté par le SCRS lors des séances plénières de 2019).	<i>l'ICCAT (Rec. 22-12), amendée par la Rec. 23-13.</i>	
Oiseaux de mer	54. Le Comité félicite l'ICCAT pour les mesures mises en place à ce jour et recommande de poursuivre son engagement à réduire encore davantage la mortalité des oiseaux de mer en perfectionnant les mesures d'atténuation existantes.	PA4	X	S/M	Renvoyer à la Sous-commission 4 pour examen sur la base de la contribution du SCRS, si cela s'avère nécessaire.	Le SCRS reconnaît que si les hameçons circulaires constituent une mesure d'atténuation efficace pour les tortues marines, ils ont aussi des impacts différents sur les espèces cibles et sur les prises accessoires et que, par conséquent, les	Le Président de la Sous-commission a travaillé avec le Secrétariat pour proposer un projet de mesure combinée, mais celui-ci n'a pas été adopté. La discussion pourrait se poursuivre à l'avenir.	En cours

<i>Chapitre du rapport</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Responsable</i>	<i>PA4</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Prochaines étapes proposées</i>	<i>Observations</i>	<i>Actions à prendre, ou déjà prises</i>	<i>État d'achèvement après réunion annuelle</i>
						hameçons circulaires ne devraient pas être considérés comme une mesure d'atténuation pour toutes les espèces de prises accidentelles (Rapport du SC_ECO, 2019, adopté par le SCRS lors des séances plénières de 2019).		
Collecte et partage des données	6. Le Comité recommande de concevoir un mécanisme permettant aux petits pêcheurs occasionnels ne disposant pas d'allocation de pêche de déclarer leurs captures sans faire l'objet de sanctions.	COC	X	M	Renvoyer au COC, en coopération avec les autres organes pertinents, pour examen ainsi qu'aux Sous-commissions car la question pourrait également être abordée dans le contexte des	Des efforts globaux devraient être coordonnés dans un premier temps par le PWG.	A été inclus pour les makaires, mais pas pour <u>l'espadon</u>	En cours

<i>Chapitre du rapport</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Responsable</i>	<i>PA4</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Prochaines étapes proposées</i>	<i>Observations</i>	<i>Actions à prendre, ou déjà prises</i>	<i>État d'achèvement après réunion annuelle</i>
					recommandations de gestion.			
	6bis. Le Comité conclut que l'ICCAT est très performante en termes de formulaires convenus et de protocoles de collecte de données, mais, en dépit des progrès accomplis, il reste encore beaucoup à faire particulièrement dans le cas des espèces accessoires et des rejets.	SCRS	X	M			Veillez consulter les commentaires formulés par le groupe d'espèces sur les istiophoridés du SCRS	En cours

<i>Chapitre du rapport</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Responsable</i>	<i>PA4</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Prochaines étapes proposées</i>	<i>Observations</i>	<i>Actions à prendre, ou déjà prises</i>	<i>État d'achèvement après réunion annuelle</i>
Programmes de rétablissement	47. Le Comité recommande que l'ICCAT s'éloigne de la gestion réactionnelle actuelle visant à re-rétablir l'état des stocks par des programmes de rétablissement et se rapproche d'une politique plus proactive visant à développer des stratégies de gestion exhaustives à long terme pour les principaux stocks. Ces stratégies de gestion englobent les objectifs de gestion, les règles de contrôle de l'exploitation,	SWGSM	X	S/M	Renvoyer au SWGSM qui réalise déjà actuellement des travaux à ce sujet. Concerne également les futurs travaux des Sous-commissions.		Des règles de contrôle de l'exploitation sont mises en place, mais des travaux supplémentaires seront réalisés sur la base de l'expérience acquise concernant les espèces de la Sous-commission 2. Les travaux sur l'espadon de l'Atlantique sont bien avancés et seront <u>ont été</u> examinés au niveau de la Commission en 2023. <u>En 2024, une réunion s'est tenue sur la MSE pour l'espadon de l'Atlantique Nord.</u>	En cours

<i>Chapitre du rapport</i>	<i>Recommandations</i>	<i>Responsable</i>	<i>PA4</i>	<i>Calendrier</i>	<i>Prochaines étapes proposées</i>	<i>Observations</i>	<i>Actions à prendre, ou déjà prises</i>	<i>État d'achèvement après réunion annuelle</i>
	la méthode d'évaluation des stocks, les indicateurs des pêcheries et le programme de suivi.							